



Affaire suivie par Isabelle SANIAL

Tél : 04 75.66.93.04
Mél :ce.dsden07-cabinet@ac-grenoble.fr

DSDEN de l'ARDECHE
18 place André Malraux
CS 10627
07006 PRIVAS Cedex

Privas, le 18 décembre 2025

Objet : réunion de directeurs

Messieurs les co-secrétaires départementaux

J'ai bien reçu votre courrier du 16 décembre 2025 relatif à votre demande concernant l'organisation des réunions des directeurs d'école.

Lors de l'audience du 9 octobre 2025 sollicitée par votre organisation, madame la secrétaire générale et mon adjoint vous avaient précisé que ces réunions et temps d'échanges relèvent d'invitations et non de convocations. La participation des directeurs, bien que vivement encouragée pour favoriser la cohérence du pilotage local et la circulation de l'information, demeure donc facultative. Je rappelle que les directeurs d'école bénéficient d'un régime indemnitaire en regard de leur mission particulière.

Comme cela avait également été précisé lors de cette audience, la modification du cadre à cette rentrée scolaire est pleinement en cohérence avec les orientations de la loi Rilhac relatives aux missions des directeurs d'école. Les évolutions présentées découlent du choix de maintenir l'ensemble des temps d'animation pédagogique au bénéfice des directeurs d'école.

En effet, ces temps constituent des moments essentiels du parcours de formation continue et représentent une ressource importante pour les accompagner dans le pilotage pédagogique de leur école.

Par ailleurs, les directeurs d'école peuvent participer au séminaire de pré-reentrée pour lequel ils bénéficient d'une convocation au titre de la formation continue et d'une indemnité spécifique complémentaire s'agissant d'une action organisée pendant les vacances scolaires.

Répondant aux orientations du groupe départemental des directeurs d'école, j'ai initié des temps courts de visio-conférences permettant de partager des sujets d'actualité nationale et départementale. Aucun contrôle ne s'opère sur la présence des directeurs.

Je vous prie d'agrérer, Messieurs les co-secrétaires départementaux, mes salutations distinguées.

L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche



Thierry AUMAGE

Messieurs les co-secrétaires départementaux
FSU S.N.U.I.P.P. 07
25 Avenue de la gare
07000 PRIVAS